

Mouvement *
Inter-Régional
des AMAP

Décembre 09

Bilan



Soutenu par Rhône-Alpes

* Table des matières *

* POURQUOI CETTE PREMIERE RENCONTRE NATIONALE DES AMAP *	3
CONTEXTE DES AMAP	3
1. Définition	3
2. Origine des AMAP	3
MOUVEMENT INTER-REGIONAL DES AMAP (MIRAMAP)	3
1. Contexte	3
2. Une rencontre nationale des AMAP	4
3. Objets de la première rencontre nationale des AMAP	4
* ORGANISATION DE LA PREMIERE RENCONTRE NATIONALE DES AMAP *	5
ORGANISATION	5
PROGRAMME DU WEEK-END	6
NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR REGION	7
* COMPTE-RENDU DU WEEK-END *	8
L'ACTE DE NAISSANCE DU MOUVEMENT INTER-REGIONAL DES AMAP	8
LES TABLES RONDES	8
LES ATELIERS	10
1. Atelier « Garantie de l'éthique des AMAP »	10
2. Atelier « Installation, accompagnement et foncier agricoles »	11
3. Atelier « Accessibilité des AMAP pour tous »	12
4. Atelier « Vie et diversité des AMAP »	14
SOIREE DU SAMEDI	15
STRUCTURATION ET PERSPECTIVE	16
* BILAN FINANCIER	17
* CONCLUSION	18
* ANNEXE	19
ANNEXE 1 : LA CHARTE DES AMAP	19
ANNEXE 2 : PROPOSITION D'UN SOCLE COMMUN POUR LE MIRAMAP	21
ANNEXE 3 : PLANNING D'ORGANISATION	26
ANNEXE 4 : GARANTIR L'ETIQUE DES AMAP	27
ANNEXE 5 : INSTALLATION, ACCOMPAGNEMENT ET FONCIER AGRICOLES	29
ANNEXE 6 : ACCES AUX AMAP POUR TOUS	30
ANNEXE 7 : VIE ET DIVERSITE DES AMAP	33

* Pourquoi cette première rencontre nationale des AMAP *

Contexte des AMAP

1. Définition

Une AMAP est une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne ayant pour objectif de préserver l'existence et la continuité des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable, c'est-à-dire une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine.

Il s'agit aussi de permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité, en étant informés de leurs origines et de la façon dont ils ont été produits. Cela permet de participer activement à la sauvegarde et au développement de l'activité agricole locale dans le respect de l'environnement.

Un partenariat s'établit entre un groupe de consommateurs et un agriculteur de proximité. Il se formalise par un contrat dans lequel chaque consommateur achète en début de saison une part de la production (légumes, viande, fromage, œufs...) qui elle est livrée périodiquement à un coût constant. Le paysan s'engage à fournir des produits de qualité dans le respect de **la charte des AMAP (annexe 1)**.

2. Origine des AMAP

L'AMAP est un modèle unique de soutien à l'agriculture locale, qui a été inspirée d'une démarche dont les racines remontent au début des années soixante-dix au Japon. Un groupe de femmes, inquiétées par les taux de pesticides déjà utilisés sur les cultures et par le risque d'empoisonner de leurs enfants, mais aussi concernées par l'augmentation des marchandises importées en opposition à la constante diminution des fermiers locaux, ont initié une relation directe entre leur groupe et un fermier local. Cet arrangement, appelé « Teikei » en japonais, se traduit par « engagement de collaboration ».

Ce concept a traversé l'Europe dans les années 70 en passant par la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche. Il a été adapté aux Etats Unis sous le nom de CSA « Community Supported Agriculture » dans le Massachusetts, en 1985. Aujourd'hui, ce système regroupe aux USA et au Canada un peu plus de 1000 fermes.

La première AMAP en France fut créée en 2001 à Aubagne par un couple de paysan installé dans la région PACA. Aujourd'hui, cette région compte près de 140 AMAP et en France plus de 1500 AMAP.

Mouvement Inter-Régional des AMAP (MIRAMAP)

1. Contexte

En mars 2008, Alliance Provence appela à la création d'une coordination régionale des AMAP. Cette initiative a été le point de départ de rencontres régulières entre plusieurs réseaux locaux d'AMAP : AMAP IDF, Alliance Provence, Alliance PEC Rhône Alpes, réseau des AMAP d'Aquitaine, Fédération des AMAP de Picardie et des représentants d'AMAP de Normandie, du Centre, de Bourgogne, d'Alsace et du Limousin.

De ces rencontres a été constaté le partage des mêmes valeurs (la charte des AMAP) et les mêmes problématiques (accès au foncier agricole, parcours d'installations des agriculteurs, garantie de l'éthique des AMAP...). De ce fait, une nécessité de créer une dynamique nationale autour des AMAP paraissait nécessaire.

2. Une rencontre nationale des AMAP

Dans un premier temps, un réseau informel a été créé, rassemblant des réseaux régionaux et locaux afin d'assurer une fonction de promotion, d'essaimage et d'animation des AMAP sur leur territoire.

Ce réseau informel fut donc baptisé « MIRAMAP », pour le mouvement interrégional des AMAP. A l'issue de cette initiative, **un socle commun (annexe 2)** a été constitué comme texte de référence, signé par tous ceux qui souhaitent participer à cette démarche de réflexions et d'actions. Ce socle est construit autour des engagements suivants : faire respecter la charte des AMAP, mutualiser nos ressources, promouvoir les AMAP sur nos territoires dans le respect de la charte et dans un souci de subsidiarité.

De ces bases et de ces premières réflexions a été mis en place l'initiative de faire une première rencontre nationale des AMAP, programmée les 5 & 6 décembre 2009.

3. Objets de la première rencontre nationale des AMAP

Consom'acteurs, militants et paysans ne cessent de faire évoluer les AMAP dans chaque coin de France en mettant en place des initiatives diverses et variées dans le respect de la charte des AMAP. C'est pourquoi il était nécessaire que cette richesse et cette diversité s'expriment dans un même désir de construire un mouvement inter-régional des AMAP, afin de mutualiser des initiatives venues d'horizons différents et de régions différentes.

Cette première rencontre nationale des AMAP s'est organisée en différents groupes de travail et d'échanges :

* Ateliers thématiques :

Garantie de l'éthique des AMAP

La charte des AMAP est partagée par toutes les AMAP de France. Les objectifs de cet atelier étaient de réfléchir sur l'évaluation, la médiation et la garantie de cette charte et les moyens collectifs à mettre en place.

Installation, accompagnement et foncier agricoles

Les AMAP sont au cœur des problématiques du monde agricole : l'installation de nouveaux agriculteurs et leur accompagnement ; la question de l'accès à la terre. Il s'agissait dans cet atelier de réfléchir aux moyens mobilisés ou à mobiliser pour relever ces défis, indispensable au développement des AMAP.

Accès des AMAP concernant les bas revenus

L'accès des AMAP pour tous est un enjeu inscrit dans le développement des AMAP. De nombreuses expériences et réflexions en ce sens ont déjà été initiées en France. Cet atelier a permis de mutualiser ces expériences et de réfléchir aux échanges à développer au sein de toutes les AMAP de France.

Vie et diversité des AMAP

Autour d'une même éthique et d'une orientation commune inscrite dans la charte, le mouvement des AMAP puisent toute sa richesse et son originalité dans une diversité de pratiques, de réflexions et de fonctionnement. Cet atelier a permis de faire un état des lieux de celles-ci, et d'en dégager les atouts et les limites.

* **Tables rondes** pour inscrire les AMAP dans une perspective plus large de changement qui leurs donne la dimension d'un mouvement.

* **Réflexion ouverte et collective sur la structuration et le fonctionnement d'un tel mouvement inter-régional des AMAP.**

Les idées et les expériences de chacun permettrons, à l'issue de ce week-end, de construire ensemble un mouvement national des AMAP !

* Organisation de la première rencontre nationale des AMAP *

Organisation

En annexe 3, le planning rassemblant chronologiquement les principales phases de réalisation du projet. Cet évènement c'est déroulé durant tout un week-end, temps nécessaire pour permettre d'aborder l'ensemble des thématiques proposées. Les personnes ciblées étaient essentiellement des amapiens consommateurs et paysans de toute la France, soit près de 1500 groupes d'AMAP. Le nombre de participants souhaité était de 150. Au total 103 personnes étaient présentes, malgré une trentaine de personnes qui se sont excusées. Elles représentaient 17 régions et 7 réseaux d'AMAP (Aquitaine, Picardie Tam, PACA, Rhône-Alpes, Ile de France et les panier marseillais.



Pour cet évènement, un badge a été créé et offert à chaque participant. Un outil de communication ludique qui permet de repartir du week-end avec un petit souvenir : *Faites l'AMAP, pas la Guerre !*

Pour mettre en place cet évènement, 5 réunions du comité de pilotage ont été organisées sur Lyon, dans les locaux d'Alliance Rhône-Alpes, un bon point de rencontre pour réunir les différentes régions représentées.

Le comité de pilotage était composé de : Léo Coutellec (Administrateur Alliance PEC Rhône Alpes), Marc Alphandéry (Administrateur Alliance Provence), Jérôme Dehondt (Administrateur AMAP Ile de France), Aurélie Ménadier (animatrice du réseau Alliance PEC Isère) et Elody Lagier (Coordinatrice de la rencontre nationale des AMAP).

Ce projet a été subventionné par la région Rhône Alpes. Ce projet a été subventionné par la région Rhône Alpes. Le portage financier a été réalisé par Alliance PEC Rhône-Alpes, réseau régional des AMAP (voir budget ci-dessous).

Nous avons cherché un lieu pour accueillir une centaine de personne dans cette région. La MFR d'Anneyron était un endroit parfait pour cet évènement. Un lieu assez bien desservi par les transports en commun. La maison Familiale et Rurale d'Anneyron nous a mis à disposition des salles pour les ateliers, des logements dès le vendredi soir, les repas du matin au soir et quelques fournitures essentielles au bon déroulement de cette rencontre.

Ainsi Pierre Bocquet (Directeur de la MFR) et Pierre Poulenard (le Chef restauration) nous ont accueillis chaleureusement dans leurs locaux, aidés par quelques professeurs et élèves qui ont contribué à la réussite de cette rencontre.



Programme du week-end

Programme du Week-end

Samedi 5 décembre 2009

- * 9h30 / 10h  **Accueil**
Le Maire d'Arneyron et le Directeur de la MFR nous accueilleront.
- * 10h / 10h30  **Présentation de la rencontre**
 - Contexte de l'événement
 - Déroulement du week-end
- * 10h30 / 12h  **4 Ateliers thématiques, en groupe :**
 - « Garantie de l'éthique des AMAP »
 - « Installation, accompagnement et foncier agricoles »
 - « Accessibilité des AMAP pour tous »
 - « Vie et diversité des AMAP »

Vous recevrez un document de travail sur chaque thème, fin novembre.
- * 12h30 / 14h30  **Repas ***
- * 13h30 **Conférence de presse**
- * 14h30 / 16h  **Tables rondes**

Animées par Patrick MUNDLER, Enseignant-chercheur à IISARA (Institut Supérieur d'Agriculture en Rhône-Alpes)







1^{ère} table ronde : « Les AMAP au cœur des politiques territoriales et de l'économie sociale et solidaire »
Avec Didier JOUVE (Vice-président de la région Rhône-Alpes, chargé des politiques territoriales), Philippe CHESNEAU (Vice-président de la PACA, des politiques territoriales), Jacky BLANC (Président du directoire de la NEF) et Sjoerd WARTENA (Président de Terre de Liens)

2^{ème} table ronde : « Les AMAP au cœur des alternatives en agriculture »
Avec André BOUCHUT (secrétaire national de la Confédération Paysanne), Bernard DUFOURNET (adh. instructeur national de l'association Bioconsom'acteurs, membre d'Alternativébio2009), Sjoerd WARTENA (Président de Terre de Liens), et Emmanuel JACCAUD (Adh. instructeur de la fédération Nature et Progrès).
- * 16h / 16h30  **Pause café**
- * 16h30 / 18h30  **Restitution des ateliers thématiques**
- * 19h  **Repas ***

21h. Soirée Musicale organisée par Court Cir'Qi
Une association qui favorise le lien social par la diffusion
d'événements artistiques en milieu agricole et au sein de réseaux

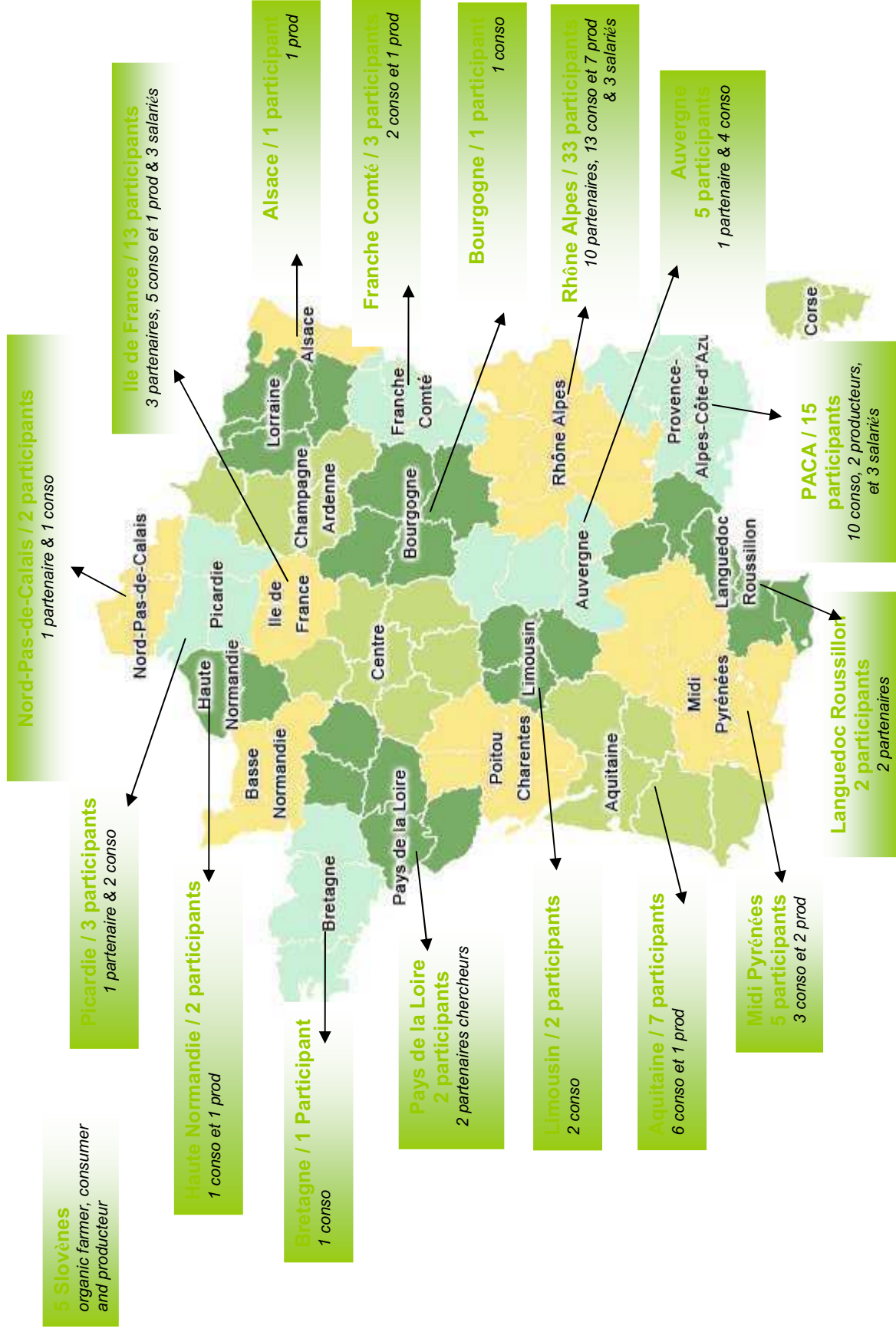


Dimanche 6 décembre 2009

- * 9h30 / 10h  **Accueil**
- * 10h / 11h  **Ateliers sur la structuration d'un MIRAMAP**
Un document de travail vous sera également envoyé fin novembre.
- * 11h15 / 12h30  **Restitution des ateliers**
- * 12h30 / 14h  **Repas ***
- * 14h / 16h  **Débats et propositions sur la structuration de MIRAMAP**
- * 16h / 17h  **Témoignages d'expériences et d'initiatives autour des AMAP**

* tous les repas sont traités de l'agriculture biologique et locale

Nombre de participants par région



* Compte-rendu du week-end *

L'acte de naissance du Mouvement Inter-régional des AMAP

Après un accueil par Le Maire d'Anneyron et le directeur de la MFR d'Anneyron dans la salle des Fêtes de la commune, Marc Alphandéry, Léo Coutellec et Jérôme Dehondt ont présenté les enjeux du week-end et le déroulement de celui-ci.



Jérôme Dehondt, Marc Alphandéry, Monsieur le Maire, Léo Coutellec et Pierre Bocquet

Les tables rondes

Patrick MUNDLER, Enseignant-chercheur à l'ISARA (Institut Supérieur d'Agriculture en Rhône Alpes), fut l'animateur des tables rondes du samedi après-midi.

Ont participé à la rencontre et étaient intervenants à la table ronde N°1

« Les AMAP au cœur des politiques territoriales et de l'économie sociale et solidaire » :

- Didier JOUVE, Vice-président de la région Rhône-Alpes, chargé des politiques territoriales. *A participé à la table ronde :*
- Philippe CHESNEAU, Vice-président de la PACA, des politiques territoriales
- Jacky BLANC, Président du directoire de la NEF
- Sjoerd WARTENA, Président de Terre de Liens

Ont participé à la rencontre nationale des AMAP et étaient intervenants à la table ronde N°2

« Les AMAP au cœur des alternatives en agriculture »

- André BOUCHUT, Secrétaire national de la Confédération Paysanne
- Bernard DUFOURNET, Administrateur national de l'association Bioconsom'acteurs, membre d'Alternativebio2009
- Sjoerd WARTENA, Président de Terre de Liens
- Eliane Anglaret, Administrateur de la fédération Nature et Progrès



Jacky Blanc, Sjoerd Wartena, Patrice Mulder, Didier Jouve, Philippe Chesneau



Eliane Anglaret, Sjoerd Wartena, Patrice Mulder, Bernard Dufournet, André Bouchut

Ces tables rondes ont permis de ré-encadrer le mouvement des AMAP dans des problématiques plus larges touchant aux politiques de développement local, aux alternatives citoyennes et à l'économie sociale et solidaire. Chacun des intervenants s'est positionné sur le mouvement et a proposé son analyse.

Philippe Chesneau a insisté sur la nécessité de s'organiser pour résister à une concurrence qui a d'autres moyens et dont la première qualité est de se réapproprier les alternatives.

Les AMAP sont une véritable force de subversive qui se caractérise, par ce lien, entre l'ensemble des producteurs et l'ensemble des consommateurs. Le message de l'unité a également été le sien : « *Ce qui nous rassemble est plus fort que ce qui nous divise : il faut donc se serrer les coudes* ».

Didier Jouve a fait part de sa vision, à moyen terme, du mouvement des AMAP en Rhône-Alpes. Pour lui, l'enjeu est celui du déploiement : après un stade pionnier d'expérimentation, nous devons passer au déploiement avant d'en venir à la diffusion ; et tout cela sans perte du sens des valeurs (éthique). Il parie sur le fait que demain : « *les AMAP, seront une composante forte de l'agriculture en Rhône-Alpes* ».

Sjoerd Wartena, s'appuyant sur l'expérience du mouvement Terre de Liens, a invité les participants à la rencontrer à s'engager avec beaucoup d'ambition dans le MIRAMAP : « *il faut s'unir pour peser sur la politique, et mettre les élus devant le fait accompli en réalisant des actions concrètes* ».

André Bouchut, représentant la Confédération Paysanne, a interpellé les AMAP sur leur développement, notamment en terme de type d'agriculture à défendre. Informé du (faux) débat récurrent en AMAP sur la question du bio, André Bouchut met « les pieds dans le plat » en posant la question suivante : « *les AMAP ne vont-elles pas devenir les AMAB (avec le B de biologique) ?* » Autre interpellation : « *les producteurs vont-ils garder leur autonomie, ou bien les AMAP sont-elles en train de mettre en place une nouvelle forme de salariat ?* ». Un certain nombre d'intervention d'amapiens vont permettre de clarifier ces deux points dans le débat.

Sur le même ton, **Bernard Dufournet**, représentant l'association Bioconsom'acteurs, interpelle le mouvement sur son positionnement par rapport à l'agriculture biologique, mais cette fois-ci en nous invitant à s'y insérer pleinement. Là aussi, quelques interventions ont permis de re-situer les AMAP par rapport à leur éthique, notamment à l'occasion du débat sur le Système Participatif de Garantie. Car, précisément, les AMAP souhaitent dépasser les clivages et faire converger agriculture biologique et agriculture paysanne dans le cadre d'une démarche de progrès.

L'intervention **d'Eliane Anglaret**, de Nature & Progrès, a aussi permis de situer les AMAP dans un long combat pour la reconnaissance d'une agriculture biologique et solidaire basée sur la participation des paysans et des consom'acteurs.

Enfin, avec l'intervention **de Jacky Blanc**, nous avons pu constater la grande convergence entre le mouvement des AMAP et celui de l'économie solidaire. La finance éthique, promue par La Nef, est un outil pertinent pour le soutien à une agriculture paysanne et biologique.

L'exemple concret du projet de création d'un Fond de Garantie pour les paysans en AMAP, un partenariat entre le MIRAMAP, la Nef et France Active a permis d'illustrer cela.

Les Ateliers

1. Atelier « Garantie de l'éthique des AMAP »

Voir Annexe 4 pour le document de préparation à cet atelier

Aborder la question de la garantie de l'éthique des AMAP est complexe. Le sujet est souvent sujet à tensions (ne serait-ce que sur la place du bio dans les AMAP, ou de la proximité géographique). Néanmoins, nous ne pouvons nous permettre de l'éviter.

En effet, le seul dépôt du terme AMAP en 2003 par Alliance Provence nous invite à réfléchir sur les outils et leviers de garantie de l'éthique. Ainsi, en PACA lors d'un contrôle de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) chez un producteur en AMAP, Alliance Provence a été accusée de publicité mensongère par rapport au point n° 3 de la charte, puisque le producteur utilisait des pesticides de synthèse. Pour éviter l'amende au producteur et au réseau, la DGCCRF a demandé à Alliance Provence de poser des garanties du respect de la Charte des AMAP. Si dans chaque AMAP, le contrat est d'abord individuel (entre chaque consomm'acteur et chaque producteur), la charte des AMAP concerne collectivement les AMAP : l'éthique des AMAP est partagée. Cet atelier avait pour objectif :

- d'identifier les dérives existantes dans les AMAP
- d'échanger sur les leviers pour garantir l'éthique dans les AMAP
- de discuter des suites à mener collectivement sur ce sujet

Suite à un échange riche, un consensus a émergé : **la volonté d'une éthique partagée** (agriculture écologique, paysanne, citoyenne), **dans le cadre d'une charte de référence pour tous.**

Quelques **questionnements autour de la charte** ont été soulevés. Il apparaît en effet que celle-ci ait des limites sur certains points mise en lumière par l'expérience concrète des AMAP.
Ex : les 'gros faiseurs', « périmètre de vigilance » face à ces dérives ...

Enfin, à travers le partage d'expériences et de réflexions, quelques leviers et pistes d'actions peuvent être proposés : **Accompagnement-parrainages, formations, démarche de garantie participative.**

Certains réseaux territoriaux expérimentent depuis plusieurs années ces moyens de garantir l'éthique en AMAP :

- ➔ Il apparaît évident que le MIRAMAP est un lieu pertinent pour partager ces expériences.
- ⇒ Mais la question non résolue qui se pose est la suivante : jusqu'où aller ensemble ?

Le chantier reste donc ouvert ; il devra se poursuivre au sein d'un groupe de travail thématique du MIRAMAP.

2. Atelier « Installation, accompagnement et foncier agricoles »

Voir Annexe 5 pour le document de préparation à cet atelier

Les différents types d'expériences

- Identification des dispositifs institutionnels et la participation à ces dispositifs
- Mobilisations citoyennes. S'approprier la question et en débattre publiquement.
- Modalités alternatives d'accès à la terre (réservation de terres à usage de culture vivrière sans en avoir la propriété)
- Constitution et mobilisation d'épargne à deux niveaux
 - Local: GFA, association de producteurs, mixte
 - National Terre de liens

Les conséquences de ces expériences

- Devenir représentatif passe par un mouvement collectif
- La nécessité de comprendre et d'intégrer les données techniques (environnementales, financières, économiques, politiques...)
- Approche globale: satisfaction des besoins d'alimentation, de logements, de transports etc.
- Conséquences positives sur la prise de conscience et la mobilisation populaire
- D'expérience en expérience, la nature des projets est de plus en plus qualitative

Comment aller au-delà pour porter un message ou créer un dispositif partagé

- Exigence sur les mots à utiliser et le discours à porter:
 - conservation des terres fertiles pour alimenter directement les humains, moins les animaux et pas les réservoirs.
 - Agriculture de proximité (la dimension humaine): des champs à proximité des lieux de vie
- Capitaliser sur les expériences :
 - souhait d'un état des lieux des différentes expériences, synthétisée par leurs porteurs, et
 - analyse critique par le mouvement collectif des AMAP à partir d'une grille de lecture à construire

La question des savoirs

1. Savoir produire de l'alimentation de proximité (réflexion sur les outils pédagogiques)
2. Les savoirs traditionnels (ne pas les perdre)
3. Acquérir les savoirs d'avenir (innovation technique...)
4. Adéquation entre les terres fertiles qu'on va conserver et les professionnels qui pourront les exploiter

3. Atelier « Accessibilité des AMAP pour tous »

Voir Annexe 6 pour le document de préparation à cet atelier

Objectif de l'atelier

Faire un état des lieux des expériences visant à développer l'accès aux AMAP pour tous. Définir les actions qu'il est possible de porter à l'échelle nationale par le réseau MIRAMAP

Déroulement de l'Atelier

L'atelier s'est déroulé en trois temps : tour de table des participants, présentation de la thématique par l'animateur Marc Alphandery (Alliance Provence), échanges d'expériences significatives, propositions d'actions au réseau MIRAMAP. L'atelier été composé de 17 personnes de 9 régions différentes.

Présentation de la thématique

Les AMAP ont pour objectif principal le maintien d'une agriculture paysanne de proximité respectueuse de l'environnement. Pour autant cette solidarité avec les agriculteurs ne saurait occulter la solidarité avec les consommateurs les plus démunis :

1. parce que nous défendons le droit à une alimentation de qualité pour tous
2. parce que la solidarité avec les paysans ne saurait être dissociée de celle avec les consommateurs
3. parce que les AMAP souhaitent faire évoluer les comportements de tous les consommateurs dans leurs modes de consommation et d'alimentation

Les réponses proposées doivent être adaptés aux différentes catégories de publics n'ayant pas les moyens d'accéder au système AMAP :

1. des familles à très bas revenus ne disposant que des minimas sociaux
2. des familles à revenus très modestes (SMIC ou moins)
3. des familles ayant des revenus limités ne leur permettant pas de faire l'avance de l'achat de paniers de légumes au cours de saison

Les freins à l'accès aux AMAP pour tous et plus généralement au développement d'une alimentation de qualité basée sur un équilibre nutritionnel et sur la consommation de produits frais de qualité sont à la fois économiques et également culturels. Les réponses se situent à différents niveaux :

1. des actions de sensibilisation en direction du grand public, mais aussi des associations et des pouvoirs publics : promouvoir l'action des AMAP à travers des fêtes, des réunions, des ateliers, discuter de l'ouverture à d'autres publics au sein de l'AMAP, mener des actions de sensibilisation sur l'alimentation et la santé...
2. des modalités de règlement flexibles : permettre aux personnes ayant des difficultés de trésorerie d'échelonner leur paiement
3. des actions de solidarité financière : fonds de solidarité, prix du panier proportionnel aux revenus, dons de paniers, système de chèques services
4. La construction d'un partenariat local avec les acteurs sociaux institutionnels et associatifs

Témoignages d'expériences

Terre d'Adèles est une association à Pessac en Gironde qui a permis de lier un SEL (système d'échange local) à une AMAP.

Réflexion-proposition : il a été souhaité d'approfondir les questions juridiques liées à la réalisation d'échanges ou de travaux bénévoles dans le cadre d'une AMAP ;

Témoignage d'une AMAP dans un quartier en difficulté : la plupart des adhérents sont d'ailleurs ; les paniers oubliés sont donnés à une association de quartier.

Réflexion-proposition : le lien entre circuit-court et aide alimentaire doit être étudié notamment en prenant exemple sur des épiceries solidaires comme Solidarles.

Témoignage d'AMAP étudiantes : des paniers à petits prix en nombre importants

Réflexion-proposition : se mettre en lien avec le réseau AMAP Campus des AMAP étudiantes

Témoignage d'une AMAP de Saint Etienne : l'AMAP est situé dans un quartier très populaire. Les membres de l'AMAP n'ont pas beaucoup de revenus, mais un niveau de formation important.

L'AMAP se pose la question de l'accueil des personnes en difficultés avec une aide de la ville et souhaite connaître les dispositifs possibles ; il faut insister sur la sensibilisation des habitants.

Réflexion-proposition : étudier les partenariats possibles avec les collectivités locales ; étudier les actions possibles pour sensibiliser les habitants ; travailler absolument avec des partenaires sociaux intervenant sur la question de l'alimentation et de la précarité.

Témoignage d'un producteur de Basse Normandie s'interrogeant sur la façon dont les paysans peuvent agir de façon solidaire avec les personnes en difficulté : accepter d'échelonner les paiements, accepter des échanges, mais cela peut poser des problèmes juridiques

Propositions d'action pour MIRAMAP

Les propositions ont principalement portées sur la nécessité de mutualiser les expériences à travers des documents et les site de MIRAMAP, d'approfondir certaines questions juridiques et d'étudier les dispositifs politiques et institutionnels dans lesquels il est important d'être présent et sur la sensibilisation à la question de l'alimentation et de la santé.

- Mise en place d'un «**recueil d'expériences** » : on pourra partir du document réalisé par Bénédicte Leude, stagiaire d'Alliance Provence
- Réalisation d'un **annuaire en ligne** des contacts à prendre sur les expériences déjà initiées
- Constitution d'un groupe de travail sur les **questions juridiques** / lien avec les **monnaies d'échanges** (SEL ...)
- Identification des **instances décisionnelles** départementales, régionales et nationales où les AMAP peuvent être représentées
- Réflexions sur les **actions de sensibilisation** sur l'agriculture, l'alimentation et la santé notamment dans les établissements scolaires

4. Atelier « Vie et diversité des AMAP »

Voir Annexe 7 pour le document de préparation à cet atelier

Objectif de l'atelier

Ce groupe de travail a pour objectif, autour d'une orientation commune inscrite dans la charte, de faire un état des lieux, et de pointer les atouts et les limites de la diversité de pratiques, de réflexions et de fonctionnements des AMAP. Il s'agira de donner des outils aux AMAP et de leur permettre de partager leurs bonnes idées, de mutualiser les expériences. Pendant le tour de table et tout le déroulement de l'atelier, des petits papiers sont à la disposition de chacun pour inscrire des pratiques ou expériences connues (une par petit papier) qui mériteraient d'être diffusées auprès des autres AMAP. A la fin de l'atelier, ces papiers seront regroupés par thèmes et affichés pendant toute la durée de la rencontre et seront enrichi par d'autres participants à la rencontre.

Déroulement de l'Atelier

Animatrices de l'atelier : Elisabeth Carbone (Limousin) et Garlonn Kergoulay (Ile de France)

Une quinzaine de participants. Elisabeth Carbone rappelle l'historique du groupe de travail « Vie et diversité des AMAP » : il s'est constitué lors du week end de travail de MIRAMAP les Samedi 21 et dimanche 22 Mars 2009. Voir [compte rendu du week-end](#)

Première partie : comment mobiliser les amapiens pour qu'ils participent à la vie de leur AMAP et ne soient pas de simples consommateurs ?

Création de l'AMAP - Noyau dur de consommateurs

Du débat autour de ce thème, ressort que la première étape est la constitution d'un noyau dur de consommateurs. Pas forcément « militant écolo », mais se retrouvant dans le désir d'agir concrètement. Ce noyau dur doit être suffisamment sensibilisé à la problématique de l'agriculture et de la santé.

Si les motivations pour créer une AMAP sont bien posées, avec comme objectifs principaux, bien intégrés, de participer à la sauvegarde et au développement d'une agriculture locale et de qualité en assurant le mieux possible un revenu décent à un (des) producteur(s) ; la durabilité de l'AMAP est déjà en partie assurée. (Remarque : cette étape n'est pas nécessairement très longue, des débats à n'en plus finir sur le sujet ne débouchant pas forcément sur du concret).

Vie de l'AMAP - Motiver un maximum d'amapiens. Ensuite, pour que l'AMAP fonctionne, il est nécessaire de :

- **Sensibiliser et bien informer** les nouveaux entrants.
- **Motiver** : cela vient aussi en pratiquant, en découvrant, en apprenant ; chacun son rythme...
- **Entretenir la convivialité et la cohésion** avec le(s) producteur(s) et entre amapiens. Créer du lien. C'est une nouvelle manière d'échanger et de partager, non individualiste : cela s'apprend. Rencontres, entraide et « coups à boire » sont importants !
- **Répartir les responsabilités** au maximum. Les amapiens n'auront cependant jamais tous les mêmes possibilités/envies d'investissement dans l'AMAP ; chacun devra participer néanmoins au minimum à la mise en place de quelques distributions.
- **Discuter et réfléchir** ensemble régulièrement : statuts, actions...
- **Mettre en place une caisse de solidarité** pour le(s) producteur(s) (coups durs, grêle ou autres) ; mais aussi pour les consommateurs en difficulté.

Une question se pose : comment savoir si une pratique originale est bien en cohérence avec le concept de l'AMAP ?

Le lien permanent de l'atelier « Vie et diversité des AMAP » avec l'atelier « garantie de l'éthique des AMAP » nous semble indispensable.

Deuxième partie : comment collecter et diffuser ces infos ?

- Echanges d'outils : films, modèle de fichiers Excel...
- Echanges d'expériences (bonnes & mauvaises)
- Lieu de débats, et de discussions de fond

CREER UN SITE INTERACTIF AVOIR DES AMBASSADEURS DANS LES REGIONS
--

Soirée du samedi

Après une journée bien remplie de réflexion, de débat et de discussion, un repas et une soirée musicale étaient vivement attendus. Pierre Dodet, de l'association Court cir'QI, a fait de la soirée un moment de détente musicale en nous proposant le Groupe « DOC MAD »

Court cir'QI est une association qui souhaite dynamiser le milieu agricole et favoriser le lien social, par la diffusion d'évènements artistiques. Le Comité de pilotage a ainsi souhaité travailler avec cette association qui partage des valeurs communes à la dynamique des AMAP.

Entre accordéoniste, batteur, bassiste et clarinettiste du groupe Doc Mad, la salle s'est laissée portée par l'ambiance balkanique des musiciens, dansant jusqu'au petit matin.



Un bar a été mis en place à cette occasion, permettant de déguster la Bière artisanale du « Mandrin », bière fabriquée en Isère, et le jus de pomme d'un producteur Drômois d'AMAP, Jean-Luc Juthier.

Cette soirée aura permis à chacun de mieux se connaître et de partager, dans la convivialité, les expériences de chacun au travers de nos régions.

Ce moment de détente a aussi contribué à la réussite de cette rencontre. Le lendemain, une grande journée était encore attendue.

Structuration et perspective

▪ Compte-rendu synthétique de la journée du dimanche

Après un samedi riche en partage d'expérience et en réflexion, la journée du dimanche fut consacrée pleinement à un débat sur la structuration et le fonctionnement du MIRAMAP.

Il serait vain de vouloir résumer toute la richesse des débats. Voici quelques points forts que l'on peut faire ressortir de la matinée :

- La nécessité de créer un réseau national autour du Socle Commun et de la charte des AMAP a fait l'objet d'un consensus.
- L'unanimité sur sa structuration en association loi 1901
- Une forte volonté d'ouverture à tous les acteurs des AMAP, avec un souci d'accueillir les différences et les divergences qu'il peut y avoir au sein du mouvement des AMAP.
- Une volonté de transparence et de démocratie avec le projet commun de faire du MIRAMAP un collectif d'acteurs.
- Le principe de subsidiarité, déjà présent dans le socle commun, a été rappelé et devra s'appliquer au MIRAMAP.
- Le soutien à l'émergence des réseaux (notamment sur les questions juridiques, contrats, transmission des savoirs...) doit être un élément important du projet du MIRAMAP ; notamment via la mutualisation d'expériences et de réflexions.
- Deux missions principales ont été assignées au mouvement pour 2010 :
 - mise en place du fond de garantie pour paysans en AMAP
 - l'organisation de la 2ème rencontre nationale des AMAP
- L'objet de l'association suivant a été voté à l'unanimité :
« L'objet de l'association MIRAMAP est de renforcer la cohésion des AMAP à travers le partage d'une éthique commune, de mutualiser toute la richesse des expériences, des pratiques et des outils développés par les AMAP et les réseaux territoriaux, et de faire la promotion des AMAP au niveau national. »



La matinée s'est close par une grande joie des participants sur le choix qui venait d'être fait, à savoir la création officielle du Mouvement Inter-Régional des AMAP. Une page importante de la partie histoire du mouvement des AMAP a été écrite.

▪ Quelques perspectives pour le MIRAMAP en 2010 se sont dessinées :

- La constitution d'un collectif provisoire, chargé de rédiger un communiqué de presse et d'élaborer des propositions de statuts et de règlement intérieur. Une vingtaine de personnes se sont inscrites dans ce collectif.
- L'organisation au premier trimestre de l'année 2010 d'une AG constitutive du MIRAMAP.
- La création d'une plate-forme d'échange et refondation du site internet.
- La mise en place du fond de garantie
- L'organisation de la 2ème rencontre nationale

* Bilan financier *

Dépenses		Ressources	
Achat ordinateur	469	Conseil régional Rhône-Alpes	24000
Fourniture non stockable (téléphone)	301	Auto-financement (inscriptions)	6143
Frais de déplacements (salarié)	349		
Rémunération coordination	7184		
Charges sociales coordination	7467		
Hébergement et restauration	8317		
Location minibus	403		
Boissons soirée du samedi soir	288		
Prestation musicale Court Cir-QI	822		
Autres fournitures	500		
Impressions	277		
TOTAL	26377	TOTAL	30143

Le portage financier a été effectué par Alliance PEC Rhône-Alpes qui obtenu, dans le cadre de sa convention avec la région Rhône-Alpes une subvention pour l'organisation de la première rencontre nationale des AMAP de 24 000 Euros. Cette subvention a permis d'embaucher une coordinatrice à plein temps pendant 5 mois et de permettre de réduire les coûts d'inscriptions.

Suite à la rencontre, le budget est bénéficiaire à hauteur de 3766 Euros. Ce reliquat sera être utilisé dans le cadre du MIRAMAP avant le 31 mars 2010.

* Conclusion *



Le MIRAMAP est (bien) né !

La première rencontre nationale des AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) s'est déroulée les 5 et 6 décembre 2009 dans la Maison Familiale et Rurale d'Anneyron (Drôme). Elle a réuni cent vingt participants : producteurs et consommateurs en AMAP venus de dix-sept des vingt-deux régions de France métropolitaine, mais aussi élus, chercheurs et responsables d'organisations partenaires, qui avaient tous préparé depuis plusieurs mois ce rendez-vous fondateur.

Les acteurs des AMAP ont démarré ces deux jours de travail collectif par une réflexion autour de quatre thématiques transversales : Garantie de l'éthique des AMAP ; Installation, accompagnement et foncier agricoles ; Accessibilité des AMAP pour tous et Vie et diversité des AMAP.

Organisés en ateliers, ces échanges ont permis de révéler la grande richesse et diversité d'apports des AMAP, ainsi que le besoin de mutualisation des expériences, pratiques et outils développés par les AMAP et leurs réseaux territoriaux, faisant le constat d'une réelle disparité de développement d'une région à l'autre.

UNE DEMARCHE GLOBALE

L'après-midi, deux tables rondes ont permis de souligner les interactions entre AMAP et alternatives en agriculture, politiques territoriales et économie sociale et solidaire, positionnant ainsi cette forme de partenariat entre agriculteurs et consommateurs dans les problématiques politiques plus globales de l'économie et du territoire.

Elles ont en effet rassemblé des acteurs divers : Didier Jouve (Vice-président de la région Rhône-Alpes, chargé des politiques territoriales), Philippe Chesneau (Vice-président de la région PACA, chargé des politiques territoriales), Jacky Blanc (Président du directoire de la NEF), Sjoerd Wartena (Président de l'association Terre de Liens), André Bouchut (secrétaire national de la Confédération Paysanne), Bernard Dufournet (administrateur national de l'association Bioconsom'acteurs) et Eliane Anglaret (Membre de Nature & Progrès), pour des échanges riches avec la salle.

UNANIMITE FONDATRICE

La deuxième journée, consacrée à la réflexion sur la structuration du mouvement, a vu la décision, à l'unanimité, de fonder le Mouvement Inter Régional des AMAP (MIRAMAP) en tant qu'association régie par la loi du 1er juillet 1901.

MIRAMAP souhaite rassembler tous les producteurs et consommateurs ainsi que tous les réseaux d'AMAP constitués sur différents territoires, qui adhèrent à son document fondateur, le Socle Commun, et qui souhaitent porter les valeurs de la Charte des AMAP.

L'objet de l'association MIRAMAP est de renforcer la cohésion des AMAP à travers le partage d'une éthique commune, de mutualiser toute la richesse des expériences, des pratiques et des outils développés par les AMAP et les réseaux territoriaux, et de faire la promotion des AMAP au niveau national.

UN COLLECTIF PROVISoire

Le MIRAMAP renforcera ainsi le lien entre les AMAP et leurs réseaux à travers une plateforme d'échanges et de mutualisations. Il mènera des actions de promotion nationale des AMAP et participera à des initiatives visant à développer, en France, une agriculture respectueuse de l'Homme et de son environnement, des circuits courts de proximité et une consommation responsable. Il visera également à faciliter l'émergence et la pérennisation des AMAP, sans pour autant se substituer aux dynamiques locales.

Dans cette perspective, un collectif du MIRAMAP a été mandaté sur une durée d'un an pour lancer ces orientations et préparer une deuxième rencontre nationale des AMAP qui se déroulera à la fin de l'année 2010, tout en réfléchissant à la pérennisation du mouvement.

* Annexes *

Annexe 1 : La charte des AMAP

Les membres de nos Réseaux s'engagent à respecter la charte des AMAP. Elle repose sur 18 principes fondateurs :



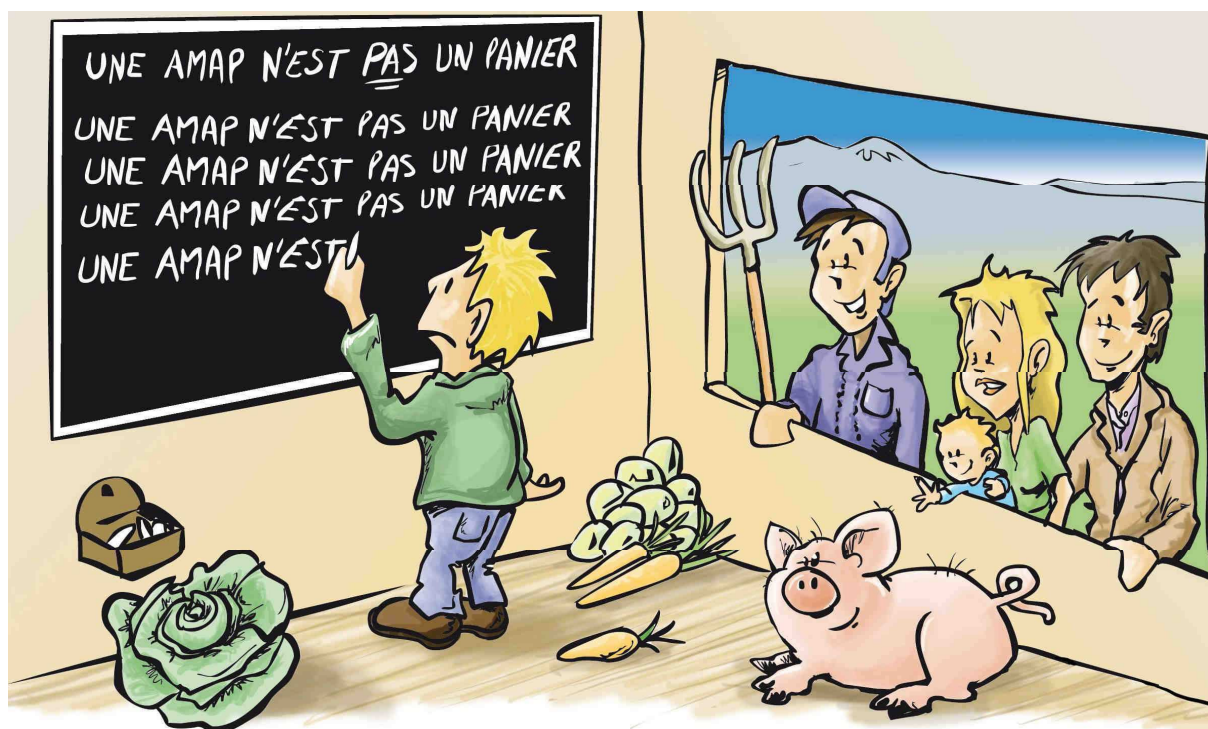
Formation au Système de Garantie Participative en PACA

1. La référence à la charte de l'agriculture paysanne pour chaque producteur
2. Une production de dimension humaine adaptée aux types de culture et d'élevage
3. Une production respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal : développement d'une biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais ni pesticides chimiques de synthèse, gestion économique de l'eau ...
4. Une bonne qualité des produits : gustative, sanitaire, environnementale
5. L'appui à l'agriculture paysanne locale
6. La solidarité et des liens actifs avec tous les acteurs locaux œuvrant pour le maintien de l'agriculture durable et d'un commerce solidaire
7. Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire
8. La recherche de la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles
9. L'accompagnement du producteur à l'autonomie, c'est-à-dire la capacité à être maître de ses choix
10. La proximité du producteur et des consommateurs : elle est indispensable pour assurer le lien direct entre eux et pour favoriser le circuit le plus court entre producteur et consommateurs
11. Une AMAP par producteur et par groupe local de consommateurs
12. La formalisation et le respect des contrats à chaque saison entre consommateurs et producteurs
13. Aucun intermédiaire entre producteur et consommateurs, pas de produits achetés et revendus par le producteur sans accord des consommateurs
14. La définition à chaque saison d'un prix équitable entre producteur et consommateurs
15. Une information fréquente du consommateur sur les produits
16. La solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production
17. Une participation active des consommateurs à l'AMAP favorisée notamment par la responsabilisation du maximum d'adhérents
18. Une sensibilisation des adhérents de l'AMAP aux particularités de l'agriculture Paysanne

Une AMAP n'est pas un panier Florilège d'idées reçues et autres confusions

- La distance n'est pas non plus un critère suffisant. Il n'y a pas en France de locavores comme il peut y en avoir en Amérique du Nord.
- Etre en AMAP n'est pas une démarche de « bobo ». Les études sociologiques montrent une grande amplitude de revenus parmi les amapiens.
- La solidarité avec le paysan n'empêche pas la solidarité entre les consom'acteurs
- Ne pas confondre les AMAP avec les paniers bio : ce sont deux modes de fonctionnement différents. Les paniers bio sont livrés chaque semaine par un intermédiaire et le consommateur n'a aucun lien avec l'agriculteur.
- Les adhérents ne sont pas des « clients », ils forment un partenariat avec l'agriculteur.
- Le prix du panier n'est pas un critère suffisant pour rejoindre une AMAP et ne doit donc pas être mis en avant comme intérêt principal de la démarche.

Recréer du lien social et de la solidarité entre citoyens et paysans, en assurant à ceux-ci une sécurité financière et un revenu équitable leur permettant de maintenir et de développer une agriculture paysanne écologiquement responsable.



Annexe 2 : Proposition d'un socle commun pour le MIRAMAP

A. Fondements des AMAP

A.1. L'origine des AMAP

Dans quel contexte se sont développées les AMAP ?

La première Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne a été créée en avril 2001 à Aubagne (13) dans un contexte marqué par une crise importante dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation

1. UNE INSECURITE ALIMENTAIRE : la crise de la vache folle a créé un climat d'insécurité alimentaire. Les consommateurs sont devenus soucieux de leur sécurité alimentaire, de la qualité de leur alimentation qui a un impact direct sur leur santé.
2. UNE AGRICULTURE EN PERDITION : de nombreux agriculteurs voient leurs exploitations disparaître ou menacées par les méfaits de l'agriculture intensive et de la politique agricole de la France et de l'Europe. L'agriculture de proximité laisse place à une agriculture délocalisée.
3. UNE PRESSION FONCIERE ENORME : dans les zones urbaines et périurbaines, le foncier agricole est grandement menacé.
4. UNE HEGEMONIE DE LA GRANDE DISTRIBUTION : elle induit une grosse pression économique sur les exploitations agricoles en rognant sur leur marge et sur la qualité des produits.
5. UNE INEGALITE ALIMENTAIRE NORD-SUD : la mondialisation, et notamment l'Organisation Mondiale du Commerce et la Politique Agricole Commune ont contribué à accroître l'inégalité entre pays du Nord et Pays du Sud dans l'accès aux ressources alimentaires.

Quels acteurs ont contribué à l'émergence des AMAP ?

Les AMAP sont à la croisée de plusieurs expériences, et de diverses influences :

1. DES EXPERIENCES ETRANGERES : avec principalement les Teikei au Japon (ce mot signifie « engagement de collaboration ») dans les années 70, et les CSA (Community Support Agriculture) aux Etats-Unis et au Canada dans les années 80
2. DES INITIATIVES FRANÇAISES : les jardins de Cocagne (depuis 1991) sont axés sur l'insertion par l'activité économique et fournissent des paniers de légumes biologiques à des groupes de consommateurs
3. DES DEMARCHES PORTEES PAR DES ORGANISATIONS AGRICOLES FRANÇAISES : l'agriculture paysanne (1996), l'agriculture biologique (1930), l'agriculture durable (1978), la promotion des circuits courts et de la vente directe depuis plus de 20 ans
4. UN DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE : des mouvements d'éducation populaire, des groupes de consommateurs, des mouvements de l'économie solidaire font la promotion de la consommation responsable et notamment du commerce équitable

Comment s est développé le mouvement des AMAP en France ?

La première AMAP de France a été créée en avril 2001 à Aubagne avec un couple de producteurs d Ollioules (83), Daniel et Denise Vuillon, et un groupe de consommateurs.

Cette initiative fait suite à un café éco-citoyen d ATTAC Pays d Aubagne sur le thème de « la malbouffe » en février 2001 où les Vuillon, membres de la Confédération Paysanne 83, ont présenté le concept des AMAP.

En parallèle, avec l appui de l association ALLIANCE Paysans Ecologistes Consommateurs, s est créée, en Mai 2001, l association ALLIANCE Provence, premier réseau régional des AMAP, qui a contribué à essaimer et à promouvoir les AMAP en région PACA.

Elle a réuni, dès le début, des organisations agricoles partenaires (Confédération Paysanne, Bio de Provence), des organisations de consommateurs (Slow Food), des mouvements d éducation populaire (ATTAC), et des consommateurs engagés.

En 2003, Alliance Provence a élaboré et adopté la charte des AMAP. Cette charte, ainsi que le terme A.M.A.P., ont été déposés en Mai 2003 à l INPI. Elle décline les valeurs et les principes partagés par toute structure faisant référence au terme AMAP.

Depuis 2001, les AMAP ont fleuri dans toute la France et de nombreux réseaux régionaux se sont constitués progressivement : Alliance Midi-Pyrénées, Alliance PEC Rhône Alpes, AMAP Ile de France La promotion et le développement des AMAP ont également été portés par des CIVAM, des GAB (Groupement d Agriculture Biologique) et des ADEAR.

CREAMAP est un centre ressources créé en 2006 ayant pour objet de promouvoir et d essaimer les AMAP notamment dans des régions où de telles structures n existent pas.

Fin 2008, on estime à près de 1000, le nombre d AMAP en France.

A.2. Les valeurs qui nous rassemblent

Sur quelles valeurs les AMAP sont-elles fondées ?

Elles sont déclinées dans la charte des AMAP ; les valeurs fondamentales sont :

- **PROXIMITE** : relocalisation de l économie par un soutien à l agriculture paysanne, relation directe entre les producteurs et les consommateurs, circuits courts.
- **EQUITE, SOLIDARITE, TRANSPARENCE ET CONFIANCE** : partenariat équitable entre producteurs et consommateurs basé sur la confiance, la transparence et la solidarité financière.
- **QUALITE, RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES NORMES SOCIALES** : une agriculture paysanne, socialement équitable (respect des normes sociales par rapport à tous les employés de l exploitation) et écologiquement saine (pas de pesticides ni engrais chimiques de synthèse).
- **AUTONOMIE DES PRODUCTEURS ET RESPONSABILISATION DES CONSOMMATEURS** : une agriculture économiquement viable et visant le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations ; des consommateurs, acteurs de leur propre consommation et pouvant choisir des modes alternatifs de distribution.
- **CONVIVIALITE** : lien direct entre producteurs et consommateurs

A.3. Les AMAP : un partenariat équitable entre consommateurs et producteurs

Quels sont les objectifs des AMAP ?

- Préserver et développer l'agriculture paysanne locale, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement saine,
- Préserver l'environnement par des pratiques agricoles écologiques de proximité et un maintien de la biodiversité,
- Etablir un commerce équitable entre agriculteurs et consommateurs,
- Inciter les consommateurs à avoir une alimentation de qualité et prenant en compte leur santé,
- Responsabiliser les consommateurs à travers un engagement citoyen et solidaire avec les agriculteurs de leur territoire mais aussi du monde entier ainsi qu'avec les consommateurs n'ayant pas accès aux produits alimentaires de qualité

Comment fonctionne une AMAP ?

Un partenariat s'établit entre un groupe de consommateurs et un agriculteur de proximité. Il se formalise par un contrat par lequel chaque consommateur achète en début de saison une part de la production (légumes, viande, fromage, œufs) qui lui est distribuée périodiquement à un prix qui est fonction des coûts de production. Le producteur s'engage à fournir des produits de qualité dans le respect de la charte des AMAP.

Comment se traduisent ces valeurs dans les actes ?

► LES ENGAGEMENTS DES PRODUCTEURS ET DES CONSOMMATEURS A TRAVERS LE PARTENARIAT

Producteurs et consommateurs s'engagent à travers un partenariat d'œuvrer pour le respect de la charte dans une démarche de progrès, notamment à travers une évaluation de leurs pratiques respectives.

► LES ENGAGEMENTS DES PRODUCTEURS

- **Un engagement économique** : fourniture périodique de produits frais et de saison, sains et diversifiés ; partage de la récolte ; mise en œuvre des moyens de production visant à assurer la distribution régulière de leurs produits.
- **Un engagement éthique** : respect de la charte des AMAP à travers un contrat d'engagement fixé entre les producteurs et les consommateurs, notamment en terme de pratiques agricoles ; Transparence sur la vie de la ferme.
- **Un engagement social** : présence sur le lieu de distribution, création de liens avec les consommateurs, pédagogie concernant le travail de la ferme, organisation des visites de ferme, prise en compte des remarques des amapiens.

► LES ENGAGEMENTS DES CONSOMMATEURS

- **Un engagement financier** : achat à l'avance d'une partie de la récolte du producteur sur une période donnée à un coût équitable.
- **Un engagement solidaire** : partage avec l'agriculteur des risques liés à son activité (intempéries, parasites).
- **Un engagement éthique** : respect de la charte des AMAP.
- **Un engagement associatif** : participation à la vie de l'AMAP (distribution, communication, animation), respect des modes de fonctionnement de l'AMAP (venir chercher son panier dans les créneaux horaires spécifiés).

B. Vers un mouvement interrégional des AMAP

B.1. Objectifs

Pourquoi créer un MOUVEMENT INTERREGIONAL DES AMAP ?

Les AMAP font toutes références à la charte des AMAP. Elles développent des initiatives, élaborent des outils, expérimentent des modes de fonctionnement qui apportent une richesse au mouvement des AMAP.

A l'échelle régionale, ces pratiques sont souvent mises en commun et ces outils mutualisés. Le partage de cette diversité d'expériences à un niveau national, la mise en place d'une plateforme de communication et la mise en œuvre de campagnes nationales permettraient à la fois de donner une meilleure visibilité nationale aux AMAP et de créer une force de mobilisation et de propositions percutante pour faire avancer les thématiques qui nous semblent primordiales (foncier agricole, installation des agriculteurs, pesticides, OGM et biodiversité, éducation et sensibilisation des citoyens à la consommation responsable, équitable et solidaire). Plus qu'une simple coordination interrégionale, il s'agit bien d'un mouvement rassemblant tous les réseaux des AMAP, les AMAP, leurs producteurs et leurs consommateurs autour des valeurs communes portées par la charte des AMAP.

Les réseaux régionaux, à l'initiative de ce regroupement, souhaitent le baptiser sous le nom de **Mouvement Inter-Régional des AMAP** représenté par le sigle **MIRAMAP**.

Dans ce contexte, le Mouvement Inter-Régional des AMAP se fixe comme objectif :

- De renforcer la cohésion des AMAP à travers le partage d'une éthique commune : partage et respect collectif de la charte des AMAP, réflexion sur son évolution.
- De mutualiser toute la richesse des expériences, des pratiques et des outils développés par les AMAP et les réseaux territoriaux. De faire la promotion des AMAP au niveau national
- De réfléchir à une évolution de la charte prenant en compte des préoccupations nouvelles
- De participer à des programmes nationaux cohérents avec les objectifs des AMAP
- Le Mouvement Inter-Régional des AMAP respectera un principe de subsidiarité territoriale : les réseaux locaux ont pour rôle de promouvoir et d'essaimer les AMAP à l'échelle territoriale ; il est également de leur responsabilité de garantir l'éthique des AMAP.

B.2. Engagements des adhérents du Mouvement Inter-Régional des AMAP

Qui sont les adhérents du Mouvement Inter-Régional des AMAP ?

Peuvent être adhérents du Mouvement Inter-Régional des AMAP, tout regroupement territorial ou à défaut s'ils n'existent pas des AMAP, assurant une fonction de promotion, d'essaimage et d'animation des AMAP sur leur territoire dans le respect de la charte des AMAP. Ces regroupements peuvent être formels ou informels, voire être hébergés par des structures ayant d'autres missions.

Sur quoi s'engage-t-on en adhérant à la coordination interrégionale des AMAP ?

Les réseaux qui souhaitent adhérer au Mouvement Inter-Régional des AMAP s'engagent à :

1. Adhérer à la charte des AMAP et la faire respecter
2. Mutualiser des ressources avec les autres réseaux territoriaux adhérant à MIRAMAP
3. Promouvoir les AMAP sur leur territoire dans le respect de la charte

B.3. Un programme d'actions

Quelles sont les grandes thématiques sur lesquelles nous souhaitons nous mobiliser ?

Elles découlent des objectifs fondamentaux des AMAP définis précédemment : soutenir l'agriculture paysanne locale, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement saine, promouvoir la consommation équitable et solidaire.

C'est pourquoi les adhérents de MIRAMAP s'engagent à développer des campagnes nationales autour des thématiques suivantes :

1. La préservation des terres fertiles
2. L'installation d'agriculteurs (formation et accompagnement)
3. la préservation de la biodiversité cultivée, élevée et naturelle
4. le soutien et la promotion des agricultures alternatives à l'agriculture productiviste et intensive dans une démarche de souveraineté alimentaire
5. L'éducation et la sensibilisation des citoyens à la consommation responsable, équitable et solidaire
6. L'accès à une alimentation de qualité pour tous les publics (notamment les familles à bas revenus)

SIGNATAIRES DU SOCLE COMMUN DU Mouvement Inter-Régional des AMAP

Annexe 3 : Planning d'organisation

DATE	TACHES
Mars : 21 & 22/03/09	
PARIS	Définir les ateliers thématiques et les attentes par rapport à MIRAMAP
Juin : 11/06/2009	
Comité de pilotage	répartition des participants par région ou territoire, prévoir le listing des AMAP pour fin aout, modalités pratiques (lieux et date), proposition de programme
Juillet / Aout	
avant aout	Réservation du lieu pour le WE du 5 et 6 décembre 2009
24/08/2009	Début du CDD
fin aout	Conception et réalisation du logo et du Flyer
Septembre	
09/09/2009	Proposition de Flyer, Visuel, graphisme, page internet
09/09/2009	Comité de pilotage
15/09/2009	Flyer / Internet (bulletin d'inscription) / préparation de mail avec flyer / Communication flyer sur site Miramap et aux réseaux / Constitution du fichier de contacts
15/09/09 au 10/10/09	Listing média
Octobre	
01/10/2009	Google forme "préinscription" a mettre en place et complément d'information
11/10/2009	Visite de la MFR : logement, repas et transport
12/10/2009	Comité de pilotage
15/10/2009	Constitution du dossier de presse et envoi au média, relance réseaux, listing participants
Novembre	
15/11/2009	Dossier "4 pages" / 4 pages descriptives ateliers à envoyer avec la validation des inscriptions, gestion des inscriptions
18/11/2009	Comité de pilotage
30/11/2009	Un résumé des groupes de travail thématiques devront-êtré réalisés pour envoi par mail et visibilité internet
Décembre	
5 & 6 décembre	PREMIERE RENCONTRE NATIONALE DES AMAP
15/12/2009	Envoi du communiqué de presse du week-end aux médias, point financier et encaissement
Janvier	
08/01/2010	Première proposition Bilan, vœux 2010 aux participants, gestions album photo de la rencontre
12/01/2010	Dernier comité de pilotage
22/01/2010	Envoi du bilan par mail

Annexe 4 : Garantir l'éthique des AMAP

Ethique des AMAP :

Garantir collectivement des valeurs et défendre une Charte commune

Ce document est le fruit d'un groupe de travail composé de Monique Avignon, Martine Picard, Shah-Dia Ryan et Gaëtan Vallée.

1 Les AMAP : d'abord une visée et une Charte commune

Qu'est ce qu'une AMAP ? La question, à première vue simple, quand elle est posée aux AMAP elles-mêmes, trouve des réponses d'une très grande diversité. Depuis le lancement de la première AMAP en 2001, puis la rédaction de la Charte en 2003, les AMAP ont semé, bien essaimé, et ont réussi en partie ce pourquoi cette expérience a été initié : toucher des paysans et consommateurs de tout horizons (donc pas forcément militants et convaincus au départ) pour maintenir et développer l'agriculture paysanne et biologique.

Rappelons qu'une AMAP associe des consommateurs et des paysans locaux dans l'objectif de préserver l'existence et la continuité des fermes de proximité dans une logique d'agriculture paysanne, c'est-à-dire la plus autonome, saine, diversifiée et juste possible. Elle doit permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité, en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits. Elle s'organise pour participer activement au développement d'une agriculture paysanne en s'appuyant sur la charte d'Alliance Provence (2003). Si les fonctionnements des AMAP peuvent être très différents les uns des autres (quels que soient les territoires), toutes partagent en commun leur engagement à respecter la charte des AMAP. La Charte des AMAP est le socle fondateur et commun à l'ensemble des AMAP. Elle pose les bases éthiques, les principes de fonctionnement et les engagements du partenariat entre paysans et consomm'acteurs. Elle constitue un cadre ouvert, dans lequel chaque projet d'AMAP, chaque partenariat pourra déterminer ses spécificités. La Charte des AMAP n'est pas un cahier des charges (par exemple, sur la proximité géographique, elle ne fixe pas une distance maximum) et elle n'a pas vocation à servir de règlement intérieur pour les AMAP. Il n'y a pas une seule et bonne manière d'être producteur et consommateurs en AMAP, mais plusieurs. Les AMAP sont des initiatives autonomes, autogérées et solidaires entre elles. En 2003, aussitôt cette Charte des AMAP rédigée, a été déposé le terme AMAP à l'Institut National de la Protection Intellectuelle (INPI) par Alliance Provence. Ce dépôt avait l'objectif de garantir qu'à chaque création d'AMAP, les partenaires s'engagent clairement à respecter la Charte des AMAP. Après plus de 8 années, il est aujourd'hui important de se questionner sur nos pratiques, sur les réalités des AMAP, en les confrontant à la Charte. Depuis, avec le développement important des AMAP et l'importante diffusion du concept, le terme AMAP tend à devenir « générique ». Si, d'un côté, cette large diffusion constitue une vraie réussite, il y a aujourd'hui un véritable risque de dilution du système AMAP et de son projet. Pour ces raisons, nous proposons cet atelier d'échange et de réflexion sur l'éthique des AMAP, en se disant que dans notre mouvement, nous devons pouvoir collectivement répondre aux questions :

« Où en sont nos pratiques par rapport à la Charte des AMAP ? De quelles garanties pouvons-nous nous doter pour rester au plus près des objectifs qui ont donné naissance à cette Charte des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne? »

2 Objectifs et programme de l'atelier

Aborder la question de la garantie de l'éthique des AMAP est complexe. Le sujet est souvent sujet à tensions (ne serait-ce que sur la place du bio dans les AMAP, ou de la proximité géographique). Néanmoins, nous ne pouvons nous permettre de l'éviter.

En effet, le seul dépôt du terme AMAP en 2003 nous invite à réfléchir sur les outils et leviers de garantie de l'éthique. Ainsi, en PACA lors d'un contrôle de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) chez un producteur en AMAP, Alliance Provence a été accusée de publicité mensongère par rapport au point 3 de la charte, puisque le producteur utilisait des pesticides de synthèse. Pour éviter l'amende au producteur et au réseau, la DGCCRF a demandé à Alliance Provence de poser des garanties du respect de la Charte des AMAP. Si dans chaque AMAP, le contrat est d'abord individuel (entre chaque consomm'acteur et chaque producteur), la charte des AMAP concerne collectivement les AMAP : l'éthique des AMAP est partagée. Nous proposons donc un atelier afin de :

- * identifier les dérives existantes dans les AMAP
- * échanger sur les leviers pour garantir l'éthique dans les AMAP
- * discuter des suites à mener collectivement sur ce sujet

Pour faciliter les échanges, nous ferons appel à plusieurs témoignages, qui présenteront plusieurs des leviers de garantie : par le parrainage entre acteurs (producteurs et consomm'acteurs), par la mise en place de formations, et par les Systèmes de Garantie Participatifs. D'autres démarches existent, nous consacrerons du temps pour évoquer tous ces outils.

3 Pour en savoir plus (sur les SGP)

Les systèmes de garantie participatifs sont des démarches portées par des citoyens et des producteurs destinées à garantir ensemble la qualité des produits. « Jusqu'au début des années 90, le principal moyen de vérification du respect des cahiers des charges bio, dans le monde, était réalisé par des systèmes de garantie participatifs. Tandis que les systèmes existants de certification partent de l'idée que les paysans doivent prouver qu'ils sont conformes avant d'être certifiés, le système de garantie participatif, au contraire, se base sur la confiance. Il se bâtit sur la transparence, dans un contexte qui réduit au minimum la hiérarchie des instances administratives. »

IFOAM

Plusieurs associations ont développé des Systèmes de Garantie Participatifs en France. Vous pourrez trouver des documents de travail de leur part dans les références ci-dessous.

Bibliographie: « Le manuel pratique des Systèmes Participatifs de Garantie » Fédération Nature & Progrès / www.natureetprogres.org

Présentation des Système de garantie participatif sur Wikipedia / http://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_de_garantie_participatif

Le Système de Garantie et d'Amélioration Participatif de Minga / <http://www.minga.net/spip.php?rubrique56>

« Systèmes de garantie participatifs : vision idéale » IFOAM / http://www.ifoam.org/about_ifoam/standards/pgs/pdfs/SystemesDeGarantieParticipatifs-VisionIdeal.pdf



Document de travail des ateliers - 5-6 décembre à Anneyron (Rhône-Alpes)

Atelier n°2 : Préservation des terres fertiles et installation

Résumé d'auteur : Ce document a pour objectif de présenter les éléments de réflexion et les propositions concernant le rôle des AMAP pour la préservation des terres fertiles et l'installation en agriculture paysanne et biologique.

TABLE DES MATIÈRES

1.OBJET DU DOCUMENT	3
<i>a. Généralités</i>	3
<i>b. Références sitographiques</i>	3
2.PRESERVATION DES TERRES FERTILES	3
<i>a. Etat des lieux de la situation foncière agricole en France</i>	3
<i>b. Conséquences de cette situation</i>	3
<i>c. Les leviers d'actions</i>	4
3.Freins à l'installation en agriculture paysanne et biologique – ENJEUX ET Pistes d'actions	4
<i>a. Préambule</i>	4
<i>b. Schématisation d'un parcours d'installation</i>	5
<i>c. Enjeu n°1 : faciliter l'accès aux moyens de production</i>	5
<i>d. Enjeu n°2 : faciliter l'exercice du métier, construire et développer des compétences, susciter des vocations</i>	6
4.Des exemples d'initiatives pour favoriser l'installation	7
.....	8

1. OBJET DU DOCUMENT

a. Généralités

Ce document regroupe différents éléments qui serviront de support aux discussions lors de l'atelier du 5 décembre. L'état des lieux et des premières pistes d'action doivent permettre d'identifier quelle peut être l'action des AMAP locales, mais aussi la contribution de différents niveaux de groupement (territorial, régional, national).

b. Références sitographiques

http://www.adasea.net/index.php?page=INSTALLATION_N

<http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/exploitations-agricoles/installation>

<http://www.terredeliens.org/spip.php?page=accueil>

2. PRESERVATION DES TERRES FERTILES

a. Etat des lieux de la situation foncière agricole en France

Etat des lieux des fermes :

- Environ 10 000 installations pour 35 000 disparitions par an (150/semaine)
- En presque 20 ans, de 1988 à 2007, le nombre d'exploitations agricoles est passé de 1 million à 567 000. Soit une diminution de 50% en 20 ans.
- Les agriculteurs représentent aujourd'hui 2,5 % de la population active.

Etat des lieux des surfaces agricoles (source FNSAFER¹) :

- Chaque année, 60 000 ha (sur une SAU² totale de 27 million 591 hectares) de terres sortent de l'agriculture. Soit 160/ha par jour, c'est-à-dire la surface d'un département français moyen tous les 10 ans.

Etats des lieux des prix du foncier (source FNSAFER) :

- Le foncier agricole subit une spéculation qui implique une augmentation du prix de l'hectare (+ 60% sur la dernière décennie).
- En moyenne, un hectare vaut 5000 euros ; mais dans certaines régions, il peut atteindre 10 000 €/ha.

La pression de la spéculation foncière se mesure en comparaison au prix du m² constructible :

- En 2007, le prix moyen d'une terre constructible est de 23,6 €/m², soit 52 fois plus que le prix moyen d'une terre agricole (environ 0,5 €/m²).
- Cette situation, conjuguée à la faiblesse du montant des retraites agricoles, est une incitation à convertir des terres agricoles en terrains constructibles.

Elle se caractérise aussi par une pression d'achat des non-agriculteurs sur le bâti :

- De 1997 à 2007, le prix moyen d'une maison de campagne a augmenté de 178% pour atteindre 220 000 €.

Et sur le prix des terres agricoles :

- Les non-agriculteurs achètent en moyenne 1,6 fois plus cher qu'un agriculteur.

b. Conséquences de cette situation

- **Anticipation de changement d'usage :** Par exemple, 20% des terres agricoles de l'aire urbaine de l'agglomération périgourdine sont en friche, dans l'attente d'un nouveau document d'urbanisme.
- **Frein à l'installation par une difficulté d'accès au foncier :** Alors que la demande d'installation est de 15 000/an, il n'y a qu'entre 6000 et 10 000 installations. Pour information, 50 000 diplômés sortent des écoles d'agriculture chaque année.
- Le réseau BIOCOOP a estimé que pour satisfaire ses demandes en produits frais locaux (actuellement 50% de leurs produits bio sont importés), il faudrait libérer 15 000 ha/an.
- **Endettement initial fort des agriculteurs**
- Problème du bâti agricole (caractère indispensable de l'habitation et des bâtiments pour l'activité agricole), des transmissions de fermes, ...

¹ FNSAFER : Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural

² SAU : Surface agricole utile

Au rythme actuel, le potentiel agronomique français disparaîtra en quelques générations. La terre est une des premières richesses de l'humanité, elle devrait-être considérée comme bien commun, non marchandisable. Il convient de réaffirmer la fonction nourricière de la terre, car les défis sont énormes : aujourd'hui, 850 000 personnes souffrent de la faim en France, et en 2050 nous serons 9 milliard sur terre.

Il y a une nécessité à renverser la tendance. Un autre rapport à la terre et à la propriété s'impose. Les AMAP ont leur rôle à jouer non négligeable. Quelques pistes à discuter ...

c. Les leviers d'actions

Sensibiliser et alerter les élus et citoyens sur les problématiques foncières :

- Rôle important des élus dans les collectivités territoriales, les maires notamment. Ex. : Vernouillet.
- Actions lors de la révision des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PENAP, ...).

Créer des liens systématiques avec les SAFER. Etre réactif en tant que candidat :

- Connaître la SAFER, société de droit privé sous tutelle de l'Etat, créée en 1960, acteur incontournable du foncier agricole.

Avec Terre de liens : association – foncière – fond

- Participation aux actions de Terre de Liens (relais en local, veille foncière, collecte d'épargne solidaire auprès des AMAPiens).
- Formation des responsables associatifs sur ces questions (formation ambassadeur Terre de Liens notamment).

Rôles des AMAP et de leurs réseaux sur les dynamiques foncières territoriales

- Plaidoyer et participation aux consultations du public (élaboration des schémas directeurs régionaux par exemple).

3. FREINS À L'INSTALLATION EN AGRICULTURE PAYSANNE ET BIOLOGIQUE – ENJEUX ET PISTES D' ACTIONS

a. Préambule

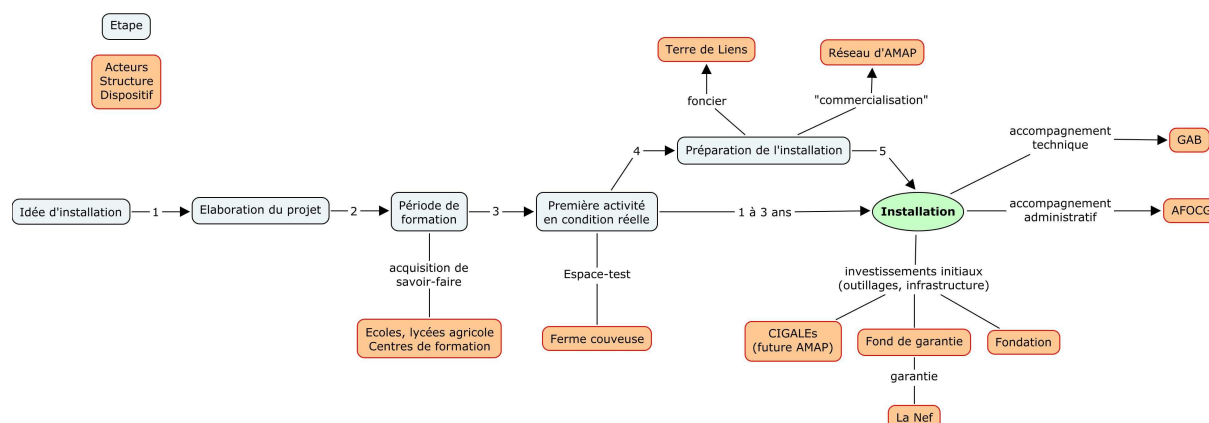
Limites de la conversion des agriculteurs en conventionnel : population âgée, 46 % de départs à la retraite d'ici 2020, difficultés techniques et financières liées à la reconversion.

Difficultés liées à l'installation, notamment pour les NIMA³.

b. Schématisation d'un parcours d'installation

Voici ce que peut être un parcours d'installation, ainsi que les dispositifs et acteurs pouvant intervenir (autres que les acteurs institutionnels, notamment dans le cadre du PPP⁴).

Figure 1 : Exemple de schématisation du parcours vers l'installation



³ NIMA : Non issu du monde agricole

⁴ PPP : Parcours professionnel personnalisé

Les constats et pistes d'actions mentionnés ci-après se réfèrent essentiellement aux travaux menés dans le cadre du groupe de travail sur les circuits courts (mis en place par Michel Barnier au début de l'année), et plus particulièrement sur les propositions élaborées par les acteurs suivants : Réseau AMAP-IdF, FNAB, FNCIVAM et Confédération Paysanne.

En vert figurent les pistes d'actions de type « plaidoyer » et dont les groupes de consom'acteurs et paysans en AMAP peuvent se faire l'écho.

En bleu, des pistes d'actions auxquelles peuvent participer directement les AMAPiens et/ou leurs groupements.

c. *Enjeu n°1 : faciliter l'accès aux moyens de production*

Pour les porteurs de projets de circuits courts, individuels ou collectifs, l'accès aux moyens de production présente des difficultés particulières.

La compétition pour l'accès au foncier est particulièrement rude dans les zones les plus adaptées à l'installation en circuits courts, c'est à dire à proximité des consommateurs. Les espaces périurbains sont soumis à la double pression de l'urbanisation et d'activités agricoles en place consommatrices d'espace. Le nombre croissant d'initiatives menées, à divers échelons géographiques, pour y faire face est rarement coordonné entre les divers acteurs. Des initiatives privées, individuelles ou collectives, permettant le lancement de projets, se déroulent dans une grande insécurité juridique.

Le caractère original et souvent complexe des projets comprenant un versant commercialisation ne permet pas de se référer, pour l'analyse financière, à des exemples comparables. Les financeurs potentiels, publics ou bancaires, hésitent par conséquent à s'engager. Par ailleurs, les financements potentiels, européens par exemple, ne sont pas systématiquement mobilisés pour le développement des circuits courts. Enfin, la limitation des coûts d'investissement est aussi une manière de contourner les effets dissuasifs des engagements lourds, qui sont parfois dictés par une législation sanitaire peu adaptée pour les circuits courts.

Les pistes d'actions qui suivent portent sur ces deux obstacles majeurs.

L'ACCÈS AU FONCIER (les éléments ci-dessous sont à rapprocher du § 2)

- Préservation des terres fertiles : imposer à l'échelle des territoires une capacité de production vivrière et une réflexion sur la place des circuits courts dans le maillage du territoire et l'occupation des sols (sur le modèle de la loi SRU qui oblige les communes à avoir 20% de leur parc immobilier en logements sociaux - suivant le cas : commune, communauté de communes ... région)
- Meilleure représentation des différentes composantes de l'agriculture (GAB⁵ notamment lorsque ce n'est pas encore le cas) et de la société civile dans les instances décisionnaires : CDOA⁶, comités techniques SAFER ...
- Mise en place, en lien avec les SAFER, d'outils publics et suffisamment ouverts d'observation et d'intervention pour le transfert de terres dans des systèmes adaptés aux circuits courts et économes en foncier (par exemple maraîchage en périurbain)
- Amélioration de l'ensemble des dispositifs d'accès au foncier (portage de réserves foncières à différents niveaux institutionnels, y compris les initiatives « solidaires », publicité des transmissions de terres, appels à candidatures)
- Sécurisation réglementaire de fermes jouant le rôle de couveuses d'activités, par la mise à disposition temporaire de terres pour le lancement de projet ; de même pour inciter les fermes déjà en place à céder quelques hectares pour aider un jeune à s'installer sur un projet de vente de proximité (ce type d'initiative valorise aussi très souvent la biodiversité cultivée)

L'ACCÈS AU FINANCEMENT

- Aide spécifique pour le démarrage du premier emploi dans des projets de circuits courts (portés par des producteurs ou des groupes de consommateurs)
- Mise en place d'un cadre fiscal adapté aux premières années (à l'image des auto-entrepreneurs)

⁵ GAB : Groupement des agriculteurs biologiques

⁶ CDOA : Comité départemental d'orientation de l'agriculture

- Travail d'information auprès des établissements bancaires pour faire connaître la fiabilité des projets de commercialisation en circuits courts (où incidents bancaires et taux de remboursement équivalent aux projets agricoles « classiques »)
- Aide à la mise en place d'outils de financement solidaires et citoyens

d. *Enjeu n°2 : faciliter l'exercice du métier, construire et développer des compétences, susciter des vocations*

Le portage de projets et d'activités de circuits courts mobilise une large gamme de compétences : techniques pour la production et la transformation, commerciales, relationnelles, gestionnaires. Un nombre important de porteurs de projets (que l'on peut évaluer à 4 sur 10 selon les données du CNASEA⁷) ne dispose par d'une expérience agricole, qu'elle soit personnelle ou familiale. L'acquisition des compétences et savoir-faire requiert donc une approche différente du parcours classique de l'installation, que la personnalisation du parcours dans le cadre du PPP peut aider à aborder. Elle passe par la formation initiale, qui est parfois difficile d'accès, mais aussi l'apprentissage sur le tas des gestes et des attitudes propres au métier.

On sait également que l'installation en circuits courts est fréquemment l'expression d'un projet de vie qui intègre considérations personnelles et activités professionnelles. Un temps de maturation, pour le passage de l'idée au projet, est nécessaire pour préciser des projets innovants où à la fois le marché et le cadre de gestion réclament une construction originale.

Les pistes d'actions qui suivent concernent les difficultés d'exercice du métier, puis la formation, initiale et continue, et l'accompagnement des projets, à la fois par des pairs et des réseaux de développement agricole et rural organisés territorialement, mais aussi plus largement la nécessité de susciter des vocations afin de pourvoir demain aux milliers d'emploi que ce secteur porte potentiellement - alors que le métier de paysan a été largement dévalorisé.

ASPECTS SANITAIRES ET SOCIAUX

- Adaptation au titre des textes existants et de la subsidiarité, des normes sanitaires et/ou commerciales des produits en fonction des volumes mis en marché ; pour cela, sortir l'activité circuits courts de nombreux statuts dérogatoires qui la régissent en travaillant à l'élaboration d'un « agrément d'intérêt local »
- Levée des freins concernant le statut des personnes en agriculture en matière de protection sociale en consolidant la possibilité actuelle d'utiliser les heures travaillées pour calculer les cotisations dans le cas des installations sur petites ou très petites surfaces

FORMATION

- Promotion des formations et d'un accompagnement adaptés aux différents publics, notamment le parrainage ou le tutorat
- Mise en place d'un fond de rémunération pour les reconversions professionnelles
- Mobilisation des CFPPA⁸ pour la mise en place d'une offre accessible sur tout le territoire à destination des porteurs de projet, couvrant toute la palette des compétences nécessaires : ingénierie pédagogique et de formation à l'échelle nationale, offre à l'échelle locale

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

- Prise en compte des particularités des créations d'entreprises en circuits courts et des besoins spécifiques, dans les parcours PPP de création d'activités (PPP et statuts autres qu'agricoles) pour une meilleure prise en compte des activités agri-rurales
- Soutien, en lien avec le Réseau Rural, à la constitution de réseaux territoriaux d'appui aux initiatives coordonnées de promotion des circuits courts
- Soutien à des réseaux de parrainage pour la transmission des savoir-faire, avec reconnaissance du rôle des parrains dans le cadre du tutorat prévu au PPP
- Soutien à des dispositifs de formation/accompagnement pour l'émergence et la formalisation de projets
- Valorisation et renforcement des savoir faire déjà acquis par différents réseaux tels que les espaces tests développés par différentes organisations réunies au sein d'un groupe de travail

⁷ CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles

⁸ CFPPA : Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles

du CELAVAR⁹. Outre leur rôle dans l'accompagnement des porteurs de projet, ces fermes pourraient être autant de lieux pédagogiques à même de susciter des vocations.

SUSCITER LES VOCATIONS

- Actions de sensibilisations à l'agriculture paysanne et biologique auprès des publics de différents niveaux (collèges, lycées, écoles d'ingénieur)
- Activités pédagogiques sur de véritables fermes de production
- Jumelage de territoires ruraux et urbains, impliquant notamment les écoles

4. DES EXEMPLES D'INITIATIVES POUR FAVORISER L'INSTALLATION

Quelques exemples d'actions en cours ... ou à l'état d'ébauche.

Dans le cadre du MIRAMAP, et en collaboration avec La Nef

Fonds de garantie à destination des agriculteurs souhaitant emprunter pour créer ou développer leur activité et qui diffusent leur production à des associations répondant à la charte des AMAP

Exemple d'actions déployées en Île-de-France avec différents partenaires

Accompagnement du projet d'installation en AMAP (formation « De l'idée au projet », reconnaissance comme conseiller PPP)

Développement des relations avec collectivités territoriales pour la recherche de foncier : base de données commune avec Terre de Liens et le Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Île-de-France

Etudes technico-économiques sur les exploitations en AMAP (objectif : disposer de références technico-économiques à mettre à la disposition des porteurs de projet)

(A l'état de réflexion) Mise en place d'un dispositif constitué de différents outils de financement solidaire pour accompagner l'installation en AMAP et pour assurer la pérennité des exploitations (prêts à taux zéro, avance de trésorerie, don, etc.)

➤ Mise en place effective du dispositif « couveuse d'activités agricoles et rurales » constitué d'une ou plusieurs « fermes couveuses » et de plusieurs « espaces tests » en réseau

Aujourd'hui, la ferme couveuse du réseau AMAP-IDF c'est :

Un projet inédit qui veut répondre à la problématique production maraîchère en Ile de France qui allie environnement, économie et solidarité.

Aujourd'hui implanté à Villenaux la Petite, et à terme dans plusieurs lieux d'accueil sur le territoire francilien, ces projets assureront l'accueil physique et le suivi technique des « couvés », à l'image de la Ferme de Toussacq.



Source : Google Earth

La ferme couveuse est en activité depuis Avril 2009 : deux stagiaires maraîchers bio, Jérôme et Alice, ont été accueillis en test d'activité (on évalue ses propres compétences, sa pertinence économique, ainsi que son adéquation avec son projet de vie et l'environnement local).

L'encadrement technique est assuré par Jean Louis Colas et Freddy Letissier (maraîchers bio en Amap et membres du bureau d'AMAP-IDF).

Une soixantaine de contrats AMAP ont été passés depuis Juin 2009 avec les groupes existants dans le Sud de la Seine et Marne.

La suite

Le Réseau AMAP-IDF travaille à trouver des groupes de consommateurs pour contractualiser avec ces nouveaux producteurs et à mobiliser suffisamment de paysans prêts à s'investir dans la transmission de savoirs et de compétences pour encadrer ces « jeunes pousses ».

2 projets sont en cours ou à venir :

Poissy : 3 ha de maraîchage et 3 ha de verger mis à disposition de l'association

Brie Comte Robert : un lieu test sur le site du CFPPA, 3600 m² de plein champ et 444m² de tunnel, et des possibilités d'extension.

Pour toute information technique, contactez

M. Sylvain PECHOUX
Réseau AMAP-IDF
26, rue Beaubourg
75003 Paris

mail: sylvain@amap-idf.org
tel: 06 21 30 57 49

⁹ CELAVAR : Centre d'étude et de liaison des associations à vocation agricole et rurale

Annexe 6 : Accès aux AMAP pour tous

Document de travail pour la première rencontre nationale des AMAP les 5 et 6 décembre 2009 à Anneyron (Drôme).

Ce document est le fruit d'un groupe de travail coordonné par Marc ALPHANDERY et composée de Gaëtan Vallée, Bénédicte Leude, et Elizabeth Guégan. Ont concouru également à la réflexion Pierre Stoeber et Jérôme Dehondt.

1 Un défi majeur pour les AMAP

1.1 Droit à l'alimentation pour tous

Le droit à une alimentation de qualité pour tous constitue un défi fondamental du XXIème siècle. La question du lien entre alimentation et précarité est une véritable préoccupation dans la société actuelle. Selon diverses études du CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), il existe un lien sensible et proportionnel entre le niveau de revenus, d'études et la qualité de l'alimentation des populations. Les chiffres de l'obésité notamment, confirment ces affirmations: une personne à bas revenus aura cinq fois plus de chances d'être sujette au surpoids qu'une autre.

Les études soulignent aussi que « les plus diplômés sont les plus minces, ont le régime alimentaire qui s'approche le plus de la pyramide alimentaire, ont le meilleur score nutritionnel (...) et sont ceux qui varient le plus leur consommation de légumes » (CREDOC: les populations modestes ont-elles une alimentation déséquilibrée ? - décembre 2006).

1.2 Permettre d'accéder à une alimentation de qualité en participant à une AMAP

Les AMAP ont pour objectif principal le maintien d'une agriculture paysanne de proximité respectueuse de l'environnement. Pour autant cette solidarité avec les agriculteurs ne saurait occulter la solidarité avec les consommateurs les plus démunis :

1. parce que nous défendons le droit à une alimentation de qualité pour tous
2. parce que la solidarité avec les paysans ne saurait être dissociée de celle avec les consommateurs
3. parce que les AMAP souhaitent faire évoluer les comportements de tous les consommateurs dans leurs modes de consommation et d'alimentation

1.3 Des réponses adaptées aux différentes catégories de publics

Il existe différentes catégories de publics n'ayant pas les moyens d'accéder au système AMAP :

1. des familles à très bas revenus ne disposant que des minimas sociaux
2. des familles à revenus très modestes (SMIG ou moins)
3. des familles ayant des revenus limités ne leur permettant pas de faire l'avance de l'achat de paniers de légumes au cours de saison

La première catégorie de familles est bénéficiaire des aides sociales et notamment des coupons Alimentaires. Leur accès aux paniers AMAP nécessite un soutien financier permanent et important ; un montage financier et un dispositif d'accompagnement sont indispensables. La deuxième catégorie de familles a besoin d'un complément pour accéder aux paniers AMAP pouvant être fourni par un fonds de solidarité. La troisième catégorie de famille a besoin d'une aide ponctuelle sous forme d'avance de trésorerie.

2 Les freins à l'accès aux AMAP

Les freins à l'accès aux AMAP par les publics les plus fragilisés sont d'abord économiques. Pour une famille sous le seuil minimal de pauvreté, participer à une AMAP est hors de portée. Manger des fruits et des légumes selon les recommandations du programme national nutrition santé (5 fruits et légumes par jour) l'est également. Mais les freins au développement d'une alimentation de qualité basée sur un « équilibre nutritionnel et sur la consommation de produits frais de qualité sont également **culturels** : Les modes d'alimentation des français ont changé. Les plateaux repas devant la télé, constitués de chips, de surgelés

et autres fast food, remplacent bien souvent la cuisine traditionnelle. L'obésité se développe, les maladies liées à une mauvaise alimentation également. Enfin les freins à l'accès aux AMAP sont aussi liés à la visibilité de ces initiatives sur le territoire. L'information passe souvent de bouche à oreille. Les AMAP sont peu accessibles au grand public, même si elles sont très médiatisées.

3 Quelles réponses permettent de faciliter l'accès des AMAP par un plus grand nombre ?

Les réponses se situent à différents niveaux :

1. Des actions de sensibilisation en direction du grand public, mais aussi des associations et des pouvoirs publics : promouvoir l'action des AMAP à travers des fêtes, des réunions, des ateliers, discuter de l'ouverture à d'autres publics au sein de l'AMAP, mener des actions de sensibilisation sur l'alimentation et la santé...
2. Des modalités de règlement flexibles : permettre aux personnes ayant des difficultés de trésorerie d'échelonner leur paiement
3. Des actions de solidarité financière : fonds de solidarité, prix du panier proportionnel aux revenus, dons de paniers, système de chèques services
4. La construction d'un partenariat local avec les acteurs sociaux institutionnels et associatifs

Ces actions peuvent évidemment se combiner.

L'accueil des personnes en situation de précarité au sein des AMAP est favorisé par la proximité, le lien avec des partenaires sociaux et des actions de sensibilisation sur la question de l'alimentation et la santé.

Ces actions peuvent être menées à l'échelle des AMAP, mais aussi des réseaux régionaux. A notre connaissance, de nombreuses AMAP mènent des initiatives permettant de faciliter l'accès des AMAP à un plus grand nombre. Mais ces initiatives restent limitées et éclatées. L'action des réseaux régionaux se réduit pour l'instant à un travail de réflexion et de mise en réseau des initiatives ayant trait à l'accès des AMAP pour tous (exemple : étude-action menée par une stagiaire en région PACA).

4 Panorama des initiatives développées dans les AMAP Type de panier Mécanisme de solidarité Objectif Public visé

Panier solidaire fonds de solidarité :

chaque adhérent qui le souhaite choisit de payer un prix majoré pour son panier (1 euro de plus par exemple) ou d'abonder un fonds de solidarité basé sur le don afin de financer un ou plusieurs paniers supplémentaires système simple et efficace qui permet une première approche dans le domaine du panier solidaire. Inciter des familles qui le souhaitent à adhérer à l'AMAP personnes en grande précarité, publics à revenus modestes ou ayant des difficultés financières passagères système de prix différencié : chaque adhérent paye un prix de panier adapté à ses revenus, à son quotient familial ou à son RAD (Revenu annuel disponible) faire en sorte que l'AMAP, en son sein, soit la plus équitable possible public à revenus modestes, publics ayant des difficultés financières panier solidaire à prix unique: fixé par l'AMAP, complément pris en charge par l'association, sur ses fonds propres (adhésions, revente des paniers oubliés,...) mise en place d'un système pérenne, dépendant non des amapiens individuellement, mais d'une prise en charge collective publics déjà dans l'AMAP ayant des difficultés financières, public à revenus modestes

Panier social système des chèques services :

En partenariat avec le CCAS, les AMAP sont accréditées pour recevoir des chèques services comme titre de paiement entré en contact avec des personnes peu sensibilisées aux thématiques de l'alimentation de qualité etc. personnes en grande précarité. projet en partenariat avec les associations et institutions locales : monter un projet avec les organismes spécialisés dans l'alimentation – précarité construire un dispositif cohérent personnes en grande précarité Panier par l'échange compensation du prix du panier en travail sur l'exploitation ou dans l'association échanger des services pour diminuer les coûts de part et d'autre. Tous les publics Paiement d'une partie du prix des paniers avec des SOL Utilisation de points acquis dans le cadre d'un SOL coopération ou d'un SOL engagement pour payer le panier tous les publics Et d'autres idées :

1. redistribuer les paniers restant en fin de distribution à des organismes caritatifs ou autres
2. créer un fonds de solidarité régional ou national dédié à l'accès aux AMAP pour tous
3. réduire la taille des paniers (exemple des AMAP étudiantes)

5 Pour en savoir plus / Quelques expériences significatives

- Contrat Social Multipartite, Strasbourg
<http://www.cresusalsace.org/experimentations/contratsocial.html>
- La Courgette solidaire, La Tomate Solidaire, Les Lilas (93) :
<http://www.lacourgettesolidaire.asso.fr>
- AMAP des Lapereaux de Thermopyles, Paris, 14° (75) : Contact :
contact@lapereaux.ke0.eu
- AMAP Patate Douze, Paris 12° (75) : Contact :
marcgerll@yahoo.fr

Des réseaux d'association ayant travaillé sur la thématique des AMAP pour tous :

- Equiterre, Québec : info@equiterre.org
- AMAP IDF, réseau des AMAP en Ile de France : contact@amap-idf.org
- Alliance PEC Rhône Alpes : alliancerhonealpes@free.fr
- Alliance PEC Isère : contact@alliancepec-isere.org
- Alliance provence : allianceprovence@wanadoo.fr

Quelques contacts institutionnels et associatifs intéressants:

- CCAS de chaque commune : sur les pages jaunes
- Jardins de Cocagne : rc@reseaucocagne.asso.fr
- CoDES : coordonnées disponibles sur internet en fonction du département concerné
- Epiceries solidaires : liste disponible sur
<http://www.sosprevention.info/epiceriesolidaire.htm>
- Soli'Gren : soligren@orange.fr

Bibliographie:

« Manger bio, acheter local, ce n'est pas du luxe » : site Action consommation :

<http://www.actionconsommation.org/publication/Manger-bio-acheter-local-ce-n-est.html>

Rapport de stage de Céline Hamelin, « Diagnostic préalable à l'ouverture des Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne à un public à bas revenus », DUT Carrières Sociales, Option Gestion Urbaine, 2007. Mémoire de Flora Boulay, sous la direction de Lucile Manoury, « La valorisation de la dimension sociale de l'échange économique au sein des AMAPs », 2002-2003
Poisson, Dominique, L'alimentation des populations modestes et défavorisées, sur le site de l'OCHA.

« Consommer durable est-il à la portée de tous? », Martine Picouët, Le Monde, 1 avril 2009.

« Bio et moins cher », Christophe Goby, Politis, 19 juin 2008.

« Les populations modestes ont-elles une alimentation déséquilibrée », Fanette Recours, Pascale Hebel, CREDOC, Cahier de recherche n°232, décembre 2006.

Annexe 7 : Vie et diversité des AMAP

Le samedi matin auront lieu 4 ateliers thématiques en groupe, de 10h30 à 12h :

- « garantie de l'éthique des AMAP »
- « installation, accompagnement et foncier agricoles »
- « accessibilité des AMAP pour tous »
- « vie et diversité des AMAP »

L'atelier « Vie et diversité des AMAP » s'est constitué lors du week end de travail de MIRAMAP les Samedi 21 et dimanche 22 Mars 2009. (voir compte rendu du week end :

http://phortail.allianceprovence.org/downloads/Resume_CR_WE_MIRAMAP-Mars_2009.pdf)

Coordinatrice de ce groupe de travail : Elisabeth Carbone (Limousin) assistée de Shah-Dia Rayan et Garlonn Kergoulay (Ile de France). Autour d'une même richesse et d'une orientation commune inscrites dans la charte, le mouvement des AMAP puise toute sa richesse et son originalité dans une diversité de pratiques, de réflexions et de fonctionnements. Cet atelier a pour objectif d'en faire un état des lieux, et de pointer leurs atouts et leurs limites. Il s'agira de donner des outils aux AMAP et de leur permettre de partager leurs bonnes idées, de mutualiser les expériences intéressantes. Le thème plus particulièrement retenu pour l'atelier du 5 décembre est :

« Comment mobiliser les amapiens pour qu'ils participent à la vie de leur AMAP et ne soient pas de simples consommateurs ? »

Même si vous ne participez pas à cet atelier, vos expériences peuvent enrichir les autres AMAP : nous vous demandons de venir avec les outils de votre AMAP à présenter aux autres (bulletins, contrats, documents d'organisation pratique, de gestion, d'information, des posters et des documents pédagogiques en tout genre, pour les amapiens comme pour le grand public, etc...). Ils seront disposés sur une table pendant tout le temps du week-end pour consultation libre. Des petits papiers seront à votre disposition pour afficher vos bonnes idées et pratiques.

Déroulement de l'atelier

L'atelier se déroulera en 2 temps : après un tour de table de présentation s'il n'y a pas trop de monde ;

Première partie (1h)

- 10mn : en petits groupes de 5 à 6 personnes, rédiger sur de petits papiers ce que vous connaissez, avez expérimenté qui mérite d'être diffusé auprès des autres AMAP (un exemple : impliquer chaque abonné-panier dans la réalisation de la Feuille de Chou quand c'est leur tour de permanence à la distribution).
- 15mn : chaque groupe trie et classe par thèmes ses petits papiers, synthétise si nécessaire et désigne un rapporteur.
- 20mn : mise en commun par les rapporteurs à tout le groupe.
- 25mn : discussion si nécessaire pour s'assurer que les pratiques proposées soient bien conformes à la charte.

Discuter de ce que cela apporte réellement comme énergie à l'AMAP. Voir comment cela pourrait être encore amélioré.

Deuxième partie (20mn) : réfléchir à comment regrouper et diffuser ces infos (brain storming ?)

Les petits papiers seront affichés le temps de la rencontre.

Si vous ne venez pas à la rencontre, mais que vous avez des idées à partager, Si vous venez et que vous souhaitez plus d'info sur cet atelier (jusqu'au 2 décembre) écrire à Elisabeth Carbone : amap.conseils.limousin@gmail.com